

Argumentaire contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes

En 2016, les comptes de l'AVS ont clôturé sur un bénéfice d'1 milliard de francs. Ce résultat prouve que l'AVS se porte bien – contrairement au discours catastrophiste qu'on nous a servi pour faire échouer l'initiative AVSplus. Aujourd'hui, on ressort ces prophéties alarmistes pour faire passer le projet Prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020). Les partisans de PV 2020 oublient de préciser que ce sont les femmes qui payeront la facture. Pour qu'elles acceptent un prétendu «compromis», on leur fait miroiter le 2^e pilier pour les revenus modestes et les temps partiels. Cette revendication était en effet la nôtre, lorsque la LPP se portait bien. A l'époque, on nous a répondu NON. Aujourd'hui, alors que les rentes baissent et que les cotisations augmentent, on nous fait croire que c'est le bon plan! On nous vend de fausses promesses, pour qu'on accepte de travailler une année de plus et de payer la facture d'une réforme taillée sur mesure pour les assureurs. Mais pour nous, l'élévation de l'âge de la retraite des femmes est inacceptable. Nos arguments.

1. Des milliards d'économies sur le dos des femmes

- La hausse de l'âge de la retraite à 65 ans c'est 1210 millions de francs d'économie chaque année.
- S'y ajoutent, dans la version du Conseil national, la suppression de la rente de veuve, qui pèse 410 millions, et 110 millions de cotisations supplémentaires à verser par les femmes.
- Au total, ce sont entre 1,3 et 1,7 milliard de francs d'économies, soit le total des économies prévues par PV 2020 dans la version du Conseil des Etats – et 90% des économies prévues dans la version du Conseil national, qui coupe 200 millions de plus en supprimant la rentes pour enfants!

2. Dès 2018, les femmes de tout âge travailleront plus longtemps

- Les femmes qui ont aujourd'hui 60 ans travailleront une année de plus: aucune mesure de transition n'est prévu si ce n'est une entrée progressive en trois ans: soit 3 mois de plus pour les femmes nées en 1954, 6 mois de plus pour celles nées en 1955 et 9 mois de plus pour celles nées en 1956.
- Pour la baisse du taux de conversion dans le 2^e pilier, une période transitoire de 15 à 20 ans est prévue. Deux poids, deux mesures.

3. 65 ans pour toutes et tous: l'égalité à l'envers

- On ne peut pas commencer par la fin: l'égalité doit être garantie durant la vie active.
- Les femmes qui vont partir à la retraite en 2020 ont commencé de travailler au milieu des années 1970: où en était l'égalité salariale à l'époque?
- Aujourd'hui encore, l'égalité salariale n'est pas réalisée. Sur la base des seules discriminations, les femmes perdent chaque année 7,7 milliards de francs.

4. Les inégalités durant la vie active se multiplient à la retraite

- Les salaires plus bas des femmes ont pour effet des rentes plus basses.

- Globalement, les rentes des femmes sont de 37% plus basses que celles des hommes. C'est le 2^e pilier qui crée ce déséquilibre, avec un écart de 63% selon le sexe.
- Les inégalités salariales proviennent de trois sources: discrimination, moindre valorisation des métiers féminins et temps partiel: aujourd'hui, seule une mère d'enfant de moins de 6 ans sur dix travaille à plein temps, ce qui montre que le nombre de places d'accueil reste insuffisant, mais aussi que le temps de travail est trop long.

5. Retraite anticipée: un produit de luxe

- Aujourd'hui, près d'une personne sur deux arrête de travailler une année avant l'âge légal de la retraite. Mais seulement 33% des femmes bénéficient d'une rente-pont, contre 53% des hommes.
- Les femmes qui ont des bas salaires, un emploi à temps partiel et/ou avec un contrat précaire ne pourront pas s'offrir une retraite anticipée.

6. Les femmes payent un fort tribut par leur travail gratuit

- Reconnaître le travail de care, c'est valoriser le travail non rémunéré accompli par les femmes et reconnaître que cela implique de renoncer à une partie du travail rémunéré – avec, à la clé, une baisse du salaire et des rentes.
- Si elles étaient payées, les prestations du care équivaldrait à 3,5 milliards de francs.
- Les retraitées entre 64 et 74 sont les championnes du travail bénévole informel.
- Les hommes de plus de 75 ans reçoivent deux fois plus souvent une aide de leur conjointe que l'inverse.

7. Augmenter l'âge de la retraite, c'est augmenter le nombre de chômeurs/-euses

- Si l'âge de la retraite des femmes augmente à 65 ans, entre 18'000 et 25'000 salariées seraient contraintes de rester sur le marché de l'emploi.
- Les jeunes auront plus de peine à trouver un emploi.
- Les femmes seniors sans emploi devront galérer une année de plus, alors que près de 60% des personnes âgées de 55 à 64 ans qui pointent au chômage le font pour une longue durée.

C'est pour ces raisons que nous refusons la hausse de l'âge de la retraite des femmes.

Michela Bovolenta
secrétaire central SSP
Février 2017